

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 3 février 2020 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnott, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2020-02-521

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020®
- 4) Acceptation des déboursés de janvier 2020 (\$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (\$)®
- 6) Liste des taxes municipales impayées®
- 7) Journées de la persévérance scolaire®
- 8) Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2019
- 9) Demande de don d'équipements incendie désuet®
- 10) Suivi du maire et des conseillers
- 11) Correspondance;
- 12) Varia;
- 13) Période de questions
- 14) Levée de l'assemblée®

2020-02-522

Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le procès-verbal du 6 janvier 2020 soit adopté tel que présenté par le Secrétaire-trésorier.

2020-02-523

Acceptation des déboursés de janvier 2020

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée de janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

2020-02-524

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 janvier 2020; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 15 795.70 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2020-02-525

Liste des taxes municipales impayées

Considérant que le Conseil considère que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux contribuables dont l'âge des comptes s'étend sur (2) deux années financières;

Considérant que le directeur général a présenté la liste des contribuables ayant des taxes en retard, pour un montant total de 40 883.69 \$;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le directeur général soit autorisé à accepter les ententes proposées par les contribuables et que les démarches usuelles soient poursuivies pour les autres;

QUE tous les arrérages de taxes de plus de 2 ans au 31 janvier 2020 soient réclamés par courrier recommandé et le cas échéant, soient acheminés à la MRC pour non-paiement, sauf ceux dont le solde est inférieur à 300 \$, car les soldes ne justifient pas les coûts de cette procédure.

2020-02-526

Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine compte parmi les moins scolarisées au Québec puisqu'en 2018, ce sont 19 % des personnes de 25-64 ans qui n'ont aucun diplôme, comparativement à 11,3 % pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;

- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice coordonne, du 17 au 21 février 2020, les Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un « + » pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ par Marion Boucher

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER Complice – Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

2020-02-527

Bilan sur la qualité de l'eau potable

Le directeur général dépose le bilan 2019 sur la qualité de l'eau potable. Celui-ci présente les résultats sommaires de laboratoire et des quantités d'eau potable consommé par les contribuables de la municipalité.

2020-02-528

Demande de don équipement incendie

Considérant la demande de don d'équipement « 6 apria et lot de bouteilles » faites par le directeur du service incendie de la Haute-Gaspésie;

Considérant que cet équipement est désuet en situation d'intervention par les pompiers de la municipalité, mais qu'il pourra avoir une seconde vie au centre d'entraînement de Sainte-Anne-des-Monts;

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est partenaire dans ce centre d'entraînement et formation avec les autres municipalités de la MRC;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement de faire don de cet équipement au centre d'entraînement de la Haute-Gaspésie.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2020-02-529

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 25.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général